

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2017030007</i>	<i>02/12/2019</i>

Référence de la décision : A/PM/2019-12-002

Retrait de l'agrément de SNCF Mobilités Campus Paris Trains Voyageurs en tant qu'organisme de formation :

A été retiré l'agrément en tant qu'organisme de formation à SNCF Mobilités Campus Paris Trains Voyageurs.

Cet organisme ne fait donc plus partie de la liste des organismes de formation détenteurs d'un agrément délivré par l'EPSF à la suite d'un regroupement.